

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU
DU 31 JANVIER 2012

L'an deux mille douze le trente et un janvier, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

PRESENTS : PIEDNOIR Yves - COURALET Catherine - JAYMOT Sylvie - LEBLANC Jean Simon - LEMBEGE Patrick - PECCOL Louis - THEULE Jean - TOUZEAU Sandra - VOINIER Pascal

EXCUSES : LALANNE Frédéric

Date de la convocation : 23 janvier 2012

Ordre du jour :

- Convention d'entretien des espaces verts
- Remplacement des abat-sons de l'Eglise
- Changement de deux volets roulants
- Vote des subventions 2012
- Remboursement des frais de déplacement du personnel
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JAYMOT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 15 décembre 2011.

DELIBERATION N° 1

CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté de Communes de Lacq a décidé de ne plus entretenir les espaces verts à l'intérieur des écoles. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition de recourir à l'Association CIEL, association d'aide de personnes en réinsertion professionnelle. Celle-ci propose un devis pour 2012 de 6000 € comprenant 25 tontes, entretiens des espaces verts, taille et ramassage des feuilles.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

RETIENT le devis de l'Association CIEL pour l'entretien des espaces verts à l'intérieur de l'école pour un montant de 6 000 € TTC pour l'année 2012. La facture sera ajustée en fonction du nombre de tontes réelles.

CHARGE le Maire de procéder à la signature du devis.

DELIBERATION N° 2

REPLACEMENT DES ABAT-SONS DE L'EGLISE

Comme il a déjà été évoqué lors du Conseil Municipal du 17 juin 2011, Monsieur le Maire propose de remplacer les abat-sons de l'Eglise. Suite à la visite du représentant de l'entreprise BODET pour estimer les travaux, le montant s'élèverait à 3 255,51 € TTC.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'offre de l'entreprise et après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

RETIENT le devis de l'entreprise BODET pour un montant de 3 255,51 € TTC.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées au projet.

DELIBERATION N° 3**CHANGEMENT DE DEUX VOLETS ROULANTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un des volets roulants de la classe des CP – CE1 et le volet roulant de la bibliothèque présentent des dysfonctionnements et qu'il faut les remplacer.

Une consultation a été lancée auprès de l'entreprise HOURCADE.

Après avoir pris connaissance de l'offre, entendu le maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

RETIENT le devis de l'entreprise HOURCADE pour un montant total de 1 166,77 €TTC.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées à la prestation.

DELIBERATION N° 4**VOTE DES SUBVENTIONS 2012**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2012 aux différentes associations.

Au préalable, il présente le bilan financier de chaque association communale et rappelle les subventions allouées en 2011.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote.

Monsieur Louis PECCOL, Président de l'A.C.C.A de LABASTIDE-MONREJEAU ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à l'A.C.C.A.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2012, les subventions suivantes :

- A.P.E Las Muralhetas :	400 €
- A.C.C.A de Labastide Monréjeau * :	610 €
- Association « Costalats et Ribère » :	370 €
- Association « Forme et Bonne Humeur » :	950 €
- Association « Main dans la Main » :	650 €
- Comité des Fêtes :	2610 €
- A.F.M :	110 €
- Association pour l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées :	110 €
- Association des Paralysés de France :	110 €
- Croix-Rouge Française :	110 €
- Secours Catholique :	270 €
- Comité cantonal des anciens combattants Artix / Arthez :	110 €
- Association « Accueil des Familles » à Bordeaux :	150 €
- Centre Communal d'Action Sociale :	3 000 €

* A compter du 1^{er} janvier 2012, le Conseil Municipal décide que l'A.C.C.A ne remboursera plus la consommation d'eau à la commune et paiera la consommation d'électricité pour moitié annuellement.

DELIBERATION N° 5**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire rappelle que les agents territoriaux d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines modalités de remboursement et pour moduler le montant des indemnités.

Monsieur le Maire propose de fixer les montants de remboursement des frais pour le personnel de la commune comme suit :

- Retenir le principe de remboursement des frais de repas réellement engagés par l'agent, sur présentation des justificatifs, dans la limite du taux de 15,25 € par repas (arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux forfaitaires de prise en charge),
- Verser des indemnités kilométriques en fonction du barème en vigueur et liées à la puissance fiscale du véhicule pour l'utilisation du véhicule personnel pour suivre des actions de formation et pour tout déplacement pour le compte de la commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte les modalités de remboursement des frais de déplacement proposés par le Maire,

PRECISE que ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2012

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Sécurisation des lignes électriques**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux de sécurisation des lignes électriques qui vont être effectuées au cours de l'année 2012 par le SDEPA.

➤ **Bilan sur le relevé de trafic sur le chemin du Cami Salié**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une étude sur le trafic effectuée chemin du Cami Salié par la Communauté de Communes de Lacq entre le 9 et le 16 décembre 2011. Celle-ci montre que le débit journalier est un peu élevé pour une voirie communale mais que la vitesse est normale d'après l'appréciation de la Communauté de Communes de Lacq.

Monsieur le Maire a fait observer à la Communauté de Communes que ce trafic était susceptible d'emprunter le Cami Salié dans une zone plus urbanisée. Une réflexion doit être menée pour en limiter la vitesse.

Suite à cet exposé le Conseil demande que soit effectué un nouveau relevé sur le Cami Salié à hauteur de chez Monsieur Frédéric LALANNE.

➤ **Aménagement d'un terrain de basket**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'éventualité d'installer deux panneaux de basket sur le cours de tennis moyennant quelques aménagements. Les membres du Conseil acceptent que le marquage du terrain de basket ne corresponde pas aux normes officielles. Il est convenu d'examiner l'installation d'un panneau de basket à l'extérieur du cours de tennis, le second, serait fixé sur le mur existant en fond de cours.

Monsieur le Maire se propose de vérifier la faisabilité de cette hypothèse.

➤ **Relevé des consommations d'eau des administrés**

La Lyonnaise des eaux a proposé au Syndicat des Trois Cantons d'équiper tous les compteurs des administrés de la commune d'un dispositif permettant de connaître la consommation d'eau à distance. Pour cela la mise en place de 4 antennes réceptrices de 30 cm environ est nécessaire sur des sites définis par la Lyonnaise des eaux.

➤ **Enquête publique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation des travaux d'aménagement du lotissement d'activités Eurolacq 2 se déroulera du lundi 13 février au lundi 19 mars 2012 inclus à la mairie. Dans le cadre de cette enquête le Conseil Municipal aura à émettre un avis et Monsieur le Maire encourage les Membres du Conseil à venir consulter les documents du permis d'aménager.

➤ **Aménagement d'une place devant l'église**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'envisager la réalisation d'une place publique impasse de l'église à partir des parcelles communales. Cette dernière serait susceptible d'accueillir entre autre le monument aux morts. Après avoir évoquer différentes propositions, le Conseil décide de remettre ultérieurement le projet.

➤ **Frelons asiatiques**

Monsieur LEBLANC propose que la commune prenne en charge le coût d'enlèvement des nids de frelons asiatiques chez les particuliers. Après discussion la majorité des membres du Conseil ne souhaite pas intervenir chez les particuliers car d'autres insectes nuisibles pourraient être présents tel que les chenilles processionnaires.

La présente séance comprend cinq délibérations

Commune de LABASTIDE-MONREJEAU**Séance du 31 janvier 2012****Numéros d'ordre des délibérations : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5**

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
PIEDNOIR	Yves	Maire	
VOINIER	Pascal	1er adjoint	
LALANNE	Frédéric	2ème adjoint	Excusé
JAYMOT	Sylvie	3ème adjoint	
BONAL	Sylvie	Conseillère	démissionnée
COURALET	Catherine	Conseillère	
LEBLANC	Jean Simon	Conseiller	
LEMBEGE	Patrick	Conseiller	
PECCOL	Louis	Conseiller	
THEULE	Jean	Conseiller	
TOUZEAU	Sandra	Conseillère	